

Le personnel des Ursulines est actuellement de 597, savoir : 80 religieuses professes, 11 novices, 171 pensionnaires, 151 demi-pensionnaires, 106 externes, 63 élèves de l'École Normale, 15 domestiques.

Le prix de la pension pour l'année scolaire est de 70 piastres, et de 35 pour les demi-pensionnaires.

Quant à l'instruction, elle est donnée gratuitement, sauf l'enseignement de la musique, du dessin, de la sténographie, de la calligraphie, de la télégraphie etc, et les externes seules paient une légère contribution, depuis trois ans, au Principal de l'École Normale. Les Ursulines ne reçoivent pas un sou.

La recette totale des pensions, si tout était perçu et exigé, s'élèverait à 20,000 piastres environ. Mais un grand nombre d'élèves obtiennent, chaque année, des réductions plus ou moins considérables ; plusieurs ne paient pas un sou, et les arrérages se montent à un chiffre passablement élevé. Il est facile de concevoir qu'il ne peut y avoir bénéfice sur les pensions. On donne en retour tout ce que l'on perçoit, et tout se réduit à un simple contrat d'échange.

Pour faire mieux comprendre ce qui en est, il n'y a qu'à répartir la somme de 30,000 piastres, montant approximatif des pensions et des autres revenus, et plutôt au-dessus qu'au-dessous du chiffre réel, sur un personnel de près de 600 personnes, et on arrive à une dépense de 50 piastres pour chaque personne. Dans ce calcul, il est bon de le remarquer, nous ne faisons pas entrer en ligne de compte, les taxes, les réparations, etc.

Aussi la vérité vraie est celle-ci : lorsque la communauté n'a pas de dépenses extraordinaires, les recettes et les dépenses s'équilibrent à peu près, mais il lui faut prendre sur ses capitaux, s'il survient, comme cela arrive souvent, quelques dépenses considérables.

Le privilège dont jouissent les Ursulines, se réduit donc en définitive, à donner gratuitement l'instruction à 300 jeunes filles, en partie de Québec, et à payer des taxes qui s'élèvent au septième de leur revenu réel. »

### ARGENT A PRÊTER A 5%

Les fabriques et communautés religieuses qui ont besoin d'argent pourront s'adresser à M. Ant. Robert à l'archevêché de Montréal, qui doit recevoir prochainement des capitaux assez considérables à placer.